

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 4 juillet 2017

PRESENTS : Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Benoît-Martin DORE, Robert HERPOYAN, Robert TURGIS, Stratos TASALAPATIS, Jean-François PERNOT, Brigitte DE RIOLS DE FONCLARE

EXCUSES : Patrice MENICHON (Procuration à B-M. DORE), Ghislain DETAVERNIER (Procuration à E. GUILLET), Edith LEGRAND (Procuration à R. RESTA), Marie-Christine PETIT (Procuration à D. GREAU), Olivier PEYRIEUX (Procuration à B. DE RIOLS DE FONCLARE).

ABSENTS: Inès QUINTY, Yvan HERZIG, Ana RAMOS, Serge MARTIN, Chrystelle KADDOURI

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Madame Eveline GUILLET comme secrétaire de séance.

2. Approbation procès-verbal du 1^{er} juin 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 1^{er} juin 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

Assainissement – Rapport annuel 2016 du service délégué de l'assainissement

Rapporteur : P. GOUBET

Le rapporteur présente au conseil municipal le rapport d'activité du délégataire du service délégué de l'assainissement.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Intervention de M. TURGIS

5. FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

Décision modificative n°1 – Budget principal

Rapporteur : M. BRUGNOT

Certains crédits inscrits au Budget Primitif 2017 ont fait l'objet de réajustements selon le détail suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	1 854,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-212 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 354,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 354,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 354,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 354,00 €	5 354,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2041582-17-04-814 : Travaux de voirie 2017	0,00 €	60 156,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	60 156,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-026 : Autres agencements et aménagements de terrains	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-212 : Bâtiments scolaires	0,00 €	1 001,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-026 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	1 112,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-020 : Mobilier	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-64 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	4 754,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 800,00 €	10 867,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-212 : Constructions	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-64 : Constructions	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-77-13-020 : Réaménagement Mairie	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 832,60 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-17-04-822 : Travaux de voirie 2017	60 156,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	72 556,00 €	3 332,60 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	74 356,00 €	74 356,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

M. le Maire informe que les travaux de rénovation du 1^{er} étage de la mairie sont en cours de réalisation par l'entreprise Ferraris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

Cession du tènement bâti et non bâti, sis 39 route de Genève à la SCI de la Côtière

Rapporteur : E. GUILLET

Le bâtiment et son terrain attenant, sis 39 route de Genève, appartiennent au domaine privé communal. Ledit immeuble n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, le conseil municipal procède à son aliénation. M. Le Maire rappelle l'historique de ce bâtiment et des transactions qui ont été menées auprès du locataire actuel. L'estimation de la valeur vénale du bien a été établie par le service des Domaines par

courrier en date du 3 mars 2017, à hauteur de 196 000€. La SCI de la Côtière propose d'acquérir le bien au prix de 205 000€. Le conseil municipal valide la cession du tènement immobilier bâti et non bâti sis 39 route de Genève, pour un montant de 205 000€ net vendeur.

La délibération est adoptée à la majorité (18 voix pour et 3 contre : B. de RIOLS de FONCLARE, J-F PERNOT et O. PEYRIEUX)

Interventions de MM PERNOT et HERPOYAN

7. ENFANCE-JEUNESSE

Adoption des tarifs de la restauration scolaire et approbation du règlement de fonctionnement du TMP-ALSH

Rapporteur : D. MONCHANIN

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune propose un service temps méridien périscolaire, temps d'activité postscolaire et accueil de loisirs sans hébergement aux familles pour l'accueil des enfants de 3 à 13 ans révolus. Il expose que le règlement de fonctionnement doit être « toiletté » et les tarifs actualisés. Il propose au conseil municipal de mettre en application un nouveau règlement de fonctionnement et de valider les nouveaux tarifs pour la restauration scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions des conseillers et informations diverses

M. Le Maire annonce qu'il sollicite les élus pour la dénomination des deux nouvelles voies qui traversent le quartier des Folliets et la place de La Poste. M. Le Maire propose de ne choisir que des noms de femmes. M. Pernot ajoute des femmes françaises. Le choix de Simone Veil a été retenu pour la place. Le conseil décide d'inviter les Mauriciens à faire des propositions selon les critères retenus à savoir, femmes illustres décédées. Les propositions devront être remises en mairie avant la fin de l'été.

La séance est levée à 21h40

Prochain conseil : jeudi 28 septembre 2017.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 6 juillet 2017

Le Maire
Pierre GOUBET



